



OPERATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ANCIENNES GRAVIERES DU MARAIS DE L'ETOURNEL (LOTS 1 ET 5) - PHASE 1

Compte-rendu de réunion de chantier

Jeudi 16/02/2017

Rédacteur : Virgile BENOIT, représentant du maître d'œuvre

Société / Organisme	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail	P	D	C
Maître d'ouvrage PNR du Haut-Jura	Jean-Gabriel NAST	Président	03 84 34 12 30	parc@parc-haut-jura.fr		X	
	Pierre LEVISSE	Chargé de mission	03 84 34 12 30	p.levisse@parc-haut-jura.fr	X	X	
Maître d'œuvre Hydro'Eco (affilié Natura Scop)	Virgile BENOIT	Maître d'œuvre	06 79 40 64 56	virgilebenoit73@gmail.com	X	X	X
Entreprises Lot 1 (Terrassements) Forézienne d'Entreprises - Agence Alpes-Savoie	Marc MEIGNAUD	Chef d'Agence	04 79 85 57 19	marc.meignaud@eiffage.com		X	
	Gilles GRENARD	Conducteur de travaux principal	06 70 88 96 62	gilles.GRENARD@eiffage.com	X	X	X
	Gilles FERRAND		06 87 80 67 18	gilles.ferrand@gmail.com	X	X	
	Sarah DOMERGUE	Responsable environnement	06 16 62 14 45	Sarah.DOMERGUE@eiffage.com		X	
Lot 5 (Travaux forestiers) ONF	David LAMBERT	Conducteur de travaux	06 27 17 92 35	david.lambert@onf.fr	X	X	X
	Guillaume GIRARD	Conducteur de travaux	06 63 01 96 48	guillaume.girard@onf.fr		X	X
Coordination S.P.S. Qualiconsult Sécurité	Romain KAMZOL	Coordinateur SPS	06 71 70 67 12	romain.kamzol@qualiconsult.fr		X	
Autres intervenants							
Mairie de Pougny	Jean-Louis DURIEZ	Maire		mairie.pougny@gmail.com	X	X	
CNR	Antoine AMOUREUX			A.AMOUREUX@cnr.tm.fr		X	
	Françoise ABADIE			F.Abadie@cnr.tm.fr		X	
CCPG	Cécile GEORGET			cgeorget@ccpg.fr		X	
	Bruno LADET			bladet@ccpg.fr		X	
Département de l'Ain	Alexandre BACHER			alexandre.bacher@ain.fr		X	
	Marjorie LEORIER			marjorie.leorier@ain.fr	X	X	
	Franck COURTOIS			franck.courtois@ain.fr		X	
COGEFE	Damien SIDLER			damien.sidler@corealis.ch		X	
FDAAPPMA 74	Philippe HUCHET	Chargé d'études		huchet@pechehautesavoie.com		X	
AAPPMA Chablais Genevois	Philippe CROLA	Président	04 50 71 17 79	aappmacg@wanadoo.fr		X	
FDAAPPMA 01	Adrien BORNET			bornet.peche.01@orange.fr		X	
Groupement des pêcheurs gessiens	Roger MATTY	Président		r.matty@orange.fr		X	
Lieutenant de Louvèterie	Gabriel LAGRIFFOUL			gabriel.lagriffoul@numericable.fr	X	X	

(P : présent, D : diffusion, C : convoqué)

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion avait pour objet :

- Réunion hebdomadaire de chantier

2. DÉROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

L'Ordre de Service n°1 notifiant le commencement des travaux (y compris phase préparatoire) de la phase 1 a été transmis par le maître d'œuvre à l'entreprise avec effet à la date du 3 janvier 2017, pour un délai estimé à 2 mois. Cette date fixe le départ du délai contractuel des travaux.

Les travaux forestiers ont débuté le mardi 17 janvier 2017.
Les terrassements ont débuté le lundi 23 janvier 2017.

Compte tenu des cadences tenues par les entreprises et afin de limiter l'impact écologique des travaux sur une seule période, il a été convenu de réaliser les travaux de la seconde phase (initialement prévue en automne 2017) dans la continuité des travaux de la première phase. Cette modification du planning de travaux a été validée par les services de la DDT et de la DREAL.

Les ordres de services notifiant le commencement des travaux de la phase 2, en date du 6/01 (Lot 5) et 13/01 (Lot 1) ont été transmis aux entreprises.

Les travaux devront être terminés avant le 15 mars 2017.

L'avancement estimatif des travaux est le suivant :

<u>Implantation du chantier :</u>	100%
<u>Travaux préparatoires, travaux forestiers :</u>	90%
<u>Terrassements :</u>	
Etangs 1 et 2 :	100%
Etang 3 :	100%
Etang 7 :	35%
Aménagements hydroécologiques :	25%
Gestion de la renouée du Japon :	100%
<u>Remise en état :</u>	10%

3. REMARQUES ET MODIFICATIONS DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

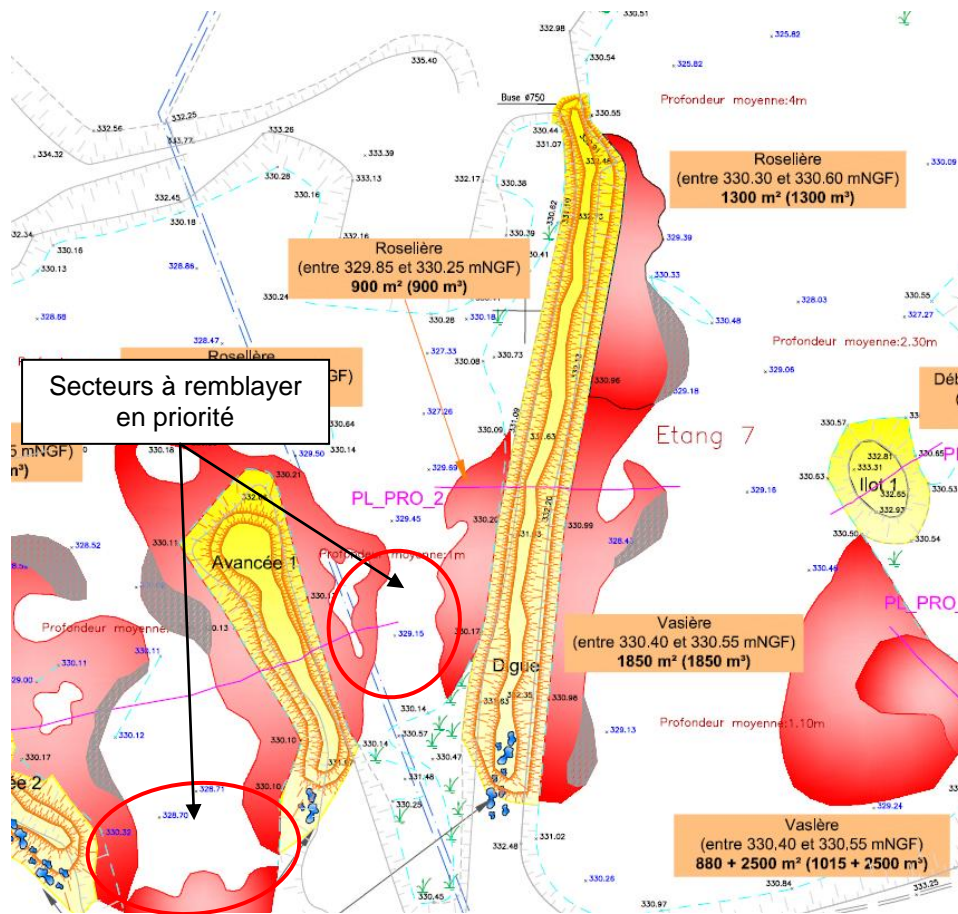
Passé 8 jours, sans contestation de l'entrepreneur, le compte rendu de chantier deviendra contractuel
Sans objet.

4. OBSERVATIONS ET DECISIONS	Intervenant concerné
<p>➤ Sécurité et protection de la santé</p>	FOREZIENNE / ONF
<p>Sans objet.</p>	
<p>➤ Travaux préparatoires et implantations de chantiers</p>	
<p>Sans objet.</p>	
<p>○ <u>Circulation des engins</u></p>	
<p>Il est demandé aux entreprises de limiter au strict nécessaire les passages d'engins le long de l'étang 3 et jusqu'à l'étang 1, compte tenu de l'état des sols et de l'important orniérage existant. Le passage par la base vie puis par la seconde barrière (actuellement fermée) devra être privilégié.</p>	
<p>L'évacuation des déchets</p>	
<p>➤ Travaux forestiers (Lot n°5)</p>	ONF
<p>○ <u>Abattage / Débroussaillage</u></p>	
<p>Travaux à réaliser par l'ONF, par ordre de priorité :</p>	
<ul style="list-style-type: none">- Abattages et débroussaillage du parking (arbres marqués en présence du maître d'ouvrage). En attente DT (transmission par maître d'œuvre) puis DICT.- Débroussaillage du sentier (largeur maximum 1 sur un seul accotement) longeant les étangs 1 et 2, selon implantation sur site en présence du maître d'ouvrage- Débroussaillage le long de la voie ferrée, jusqu'au deuxième ouvrage permettant l'évacuation des eaux sous la VF (largeur de la piste : 4 m).	
<p>○ <u>Gestion de la renouée</u></p>	
<p>Sans objet.</p>	
<p>➤ Terrassements des berges des étangs et création de hauts-fonds (Lot n°1)</p>	FOREZIENNE
<p>○ <u>Terrassements</u></p>	
<p>Gestion du béton :</p>	
<p>Les blocs béton excavés des sites de terrassements devront être évacués par l'entreprise. Dans ce cadre, l'entreprise procédera à une réduction de ces blocs à l'aide d'un BRH et les évacuera en décharge (<u>l'entreprise doit certifier le lieu de l'évacuation des différents déchets</u>).</p>	
<p>L'entreprise devra informer le maître d'œuvre des volumes à évacuer une fois les matériaux concassés.</p>	

Digue étangs 7/8 :

Il est demandé à l'entreprise de privilégier le remblaiement des queues d'étang entre les avancées et de ne pas remblayer au nord des avancées 1 et 2.

FOREZienne



La crête de digue devra être abaissée sur une distance d'environ 20 et sur une hauteur de 20 cm, dans l'alignement du futur observatoire qui sera créé au niveau de l'avancée de l'étang 7.

FOREZienne

L'entreprise doit supprimer l'effet linéaire au niveau de la digue et abaisser régulièrement les niveaux des terrassements (déblais et remblais) de manière à atteindre les cotes projet sur de plus larges surfaces.

FOREZienne

➤ **Aménagements hydroécologiques (Lot n°1)**

○ Fraysère à brochet

L'implantation (entrées en terre) des terrassements de la fraysère sera réalisée en présence du maître d'œuvre lundi 20/02.

HYDRO'ECO / FOREZienne

Les matériaux issus des terrassements des berges et du fond de la fraysère (vase) seront redéployés au niveau de l'avancée 1 de l'étang 8 en continuité des hauts-fonds créés. Ces matériaux seront transportés à l'aide d'un tracteur puis mis en remblais.

FOREZienne

Certaines ornières créées par le tracteur lors de la phase de transport seront conservées en l'état.

o Création de mares

Des mares de tailles et profondeurs variables seront créées en différents secteurs (cf. vues en plan).

Une « planche d'essai » sera réalisée en présence du maître d'œuvre.

Aucune mare ne devra être terrassée dans l'alignement de la « piste » d'accès à la digue.

Si nécessaire ces mares seront imperméabilisées à l'aide de matériaux argileux issus du site.

HYDRO'ECO /
FOREZIENNE

➤ **Traitement de la renouée du Japon (Lot n°1)**

Sans objet.

➤ **Protection de l'environnement / Préservation de la faune et flore**

Sans objet.

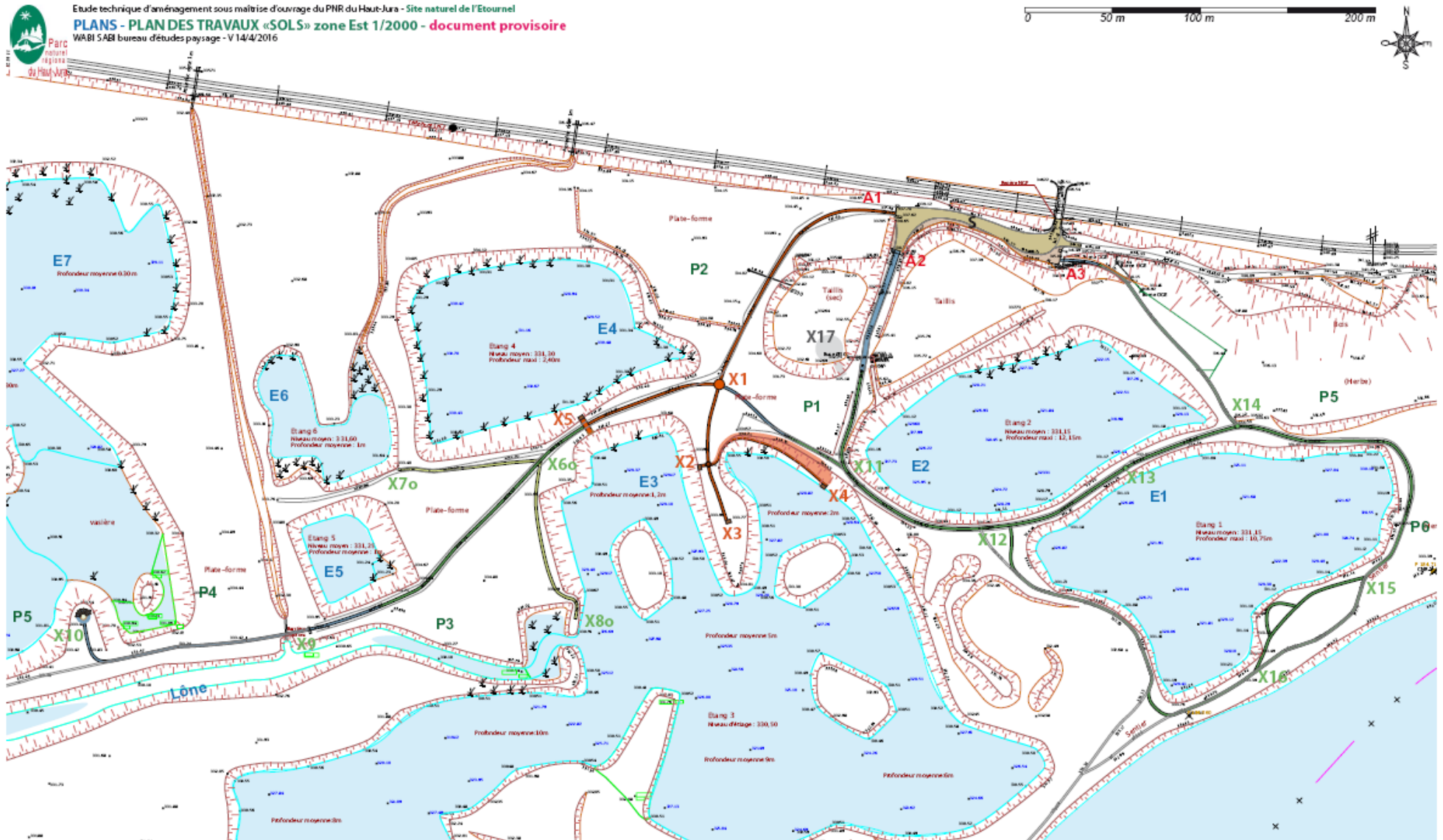
➤ **Remise en état**

La remise en état du site et notamment des secteurs qui seront concernés par des travaux de création de sentiers, devra tenir compte des prescriptions transmises par la maîtrise d'œuvre pour les lots 2, 3 et 4 à savoir :

FOREZIENNE

- Constat fait que le sentier est à réaliser sur un matériau sensible à l'eau fortement remanié par le passage des engins des lots 1 et 5. **Il est validé que le lot 1 dans le cadre de la remise en état passera un coup de lame permettant d'assurer en tout point une évacuation de l'eau.**
- Constat fait que l'accès aux plateformes X2 et X3 est difficile pour réalisation des ouvrages bois avec des véhicules léger (étalement de matériaux terreux et de broyats). **Il est demandé au lot 1 dans le cadre de la remise en état de passer un coup de lame sur l'emprise du sentier et des ouvrages bois pour permettre d'assurer en tout point une évacuation de l'eau et la réalisation des ouvrages sur sol sain.**

Le plan des aménagements et des sentiers est rappelé ci-après :



Travaux d'aménagements des anciennes gravières du site de l'Étournel -
Lots 1 et 5 : travaux forestiers et terrassements (Phase 1)

Compte-rendu de réunion

➤ **Documents à transmettre par l'Entreprise**

- Plans de récolement
- DICT pour travaux forestiers au niveau du parking

➤ **Documents à transmettre par le maître d'œuvre**

- DT pour travaux forestiers au niveau du parking

Prochaine réunion de chantier :
Mercredi 22 février 2017 à 14h00